L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 19 DÉCEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

COUTURIÈRE de Paris, ayant travaillé à New York, désire travailler en famille. Bonne compense drapense. Très bonnes références. R. S., Bureau du journal.
19déc—1f.

UN VIGNERON voulant aller travailler à la campagne, trouvera de l'emploi en s'adressant au No. 302 rue des Ursulines, entre Roman et Prieur, de 7 à 8 heures du matin.
18 déc—1com

ON demande—Un cuisinier ou une cuisinière pour le service d'une famille. S'adresser No 75 rue du Canal. 17 déc—3f

A VENDRE

A VENDRE.—Dans le 2ème district, une groserie bien achalandée. Pour de plus amples informations, s'adresser 133 rue Dauphine.
15 déc—6f

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Groebel & Cie vs. leurs créanciers—No 19,625—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une assemblée des créanciers de H. Groebel & Cie soit appelée devant Anatole Ker, notaire public, LUNDI, 17 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur leur application pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1886.
[Signé] HENRY L. LAZARUS,
Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
15 déc—3 f en 30 jours.

Guillaume Dupuy vs veuve Auguste Barq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 7,560 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jerome Meunier, liquidateur de l'association de veuve Barq & Dupuy, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
14déc—14 18 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Lewis.

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,021—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John J. Wolfe exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
19 déc—19 22 28 Greffier.

Succession de Bernhard Krabbes et Augusta Zander Rosenbohm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,602 Division E—Attendu que Henry Rosenbohm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernhard Krabbes et Augusta Zander Rosenbohm, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
18 déc—18,22,26 Greffier.

Succession de Frederick Eberhard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,661—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Frederick Eberhardt, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
18 déc—18,22,26. Greffier.

Succession de Thomas Schorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 19,634—Division E—Attendu que Catherine Schorr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Schorr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
17 déc—17 22 26 Greffier.

Succession de Mme Mary Chittenden

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,535—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Chittenden, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
17 déc—17 22 26 Greffier.

Succession de Alexander F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 682—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Alexander F. Lewis, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17,22,26

Succession de Margaret Heyd.
Femme décédée de John H. Manuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19,640—Division E. Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Margaret Heyd, femme décédée de John H. Manuel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16déc—16 21,25.

Succession de Philip W. Gowey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,292—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Philip W. Gowey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
15 déc—15,19 24 Greffier.

Succession de Mme C. Schmidt femme décédée de N. Migliore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,730—Division A. Attendu que Auguste Leman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme C. Schmidt, femme décédée de N. Migliore, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN
15 déc—15 19,24 Greffier.

Succession de William R. Whitaker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,480—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy A. Whitaker, veuve de William R. Whitaker, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
15 déc.—15,19,24. Greffier.

Succession de James L. Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,618—Division E—Attendu que Mme Vve James L. Morrison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James L. Morrison, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Blaney vs. John V. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,081.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasing, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District, désigné par le No 13, dans l'ilet No 2 borné par les rues Célestes, St-James, Tchoupitoulas et Levée, sur un plan en date du 5 mars 1807, en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat de voyer signé par J. A. D'Hemécourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfus, mesure, au pied américain, soixante-treize pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St-James cent cinquante-neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levee, cent cinquante neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 nov—3 10 17 24 28 déc

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.

A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste.

A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Ecoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude! A vous sincèrement,
MRS. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

ASSURANCES.

Dix-neuvième état de situation annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885:

Primes sur les risques d'incendies	$179,058 81	
Primes sur les risques de mer	4,885 18	
Primes sur les risques de rivières	5,356 64	
Total des primes	$189,300 63	
Ajoutez—Risques non échus de 1884	37,026 32	
Ttal des primes		$226,326 95
Voutes — Intérêt et profits et pertes	$ 27,580 00	
oins les salaires et Mles frais généraux	11,764 03	-15,815 97
Fonds de surplus de 1884		15,000 00
tal		$257,142 92
Pertes payées—		
Sur les incendies	$ 68,951 72	
Sur les mers	1,420 56	
Sur les rivières	5,683 75	
	$ 76,056 03	
Réassurances	35,211 89	
Réductions et primes remboursées	48,364 21	
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16	
		168,767 29
Profits		$ 88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées	$ 41,769 60	
Primes non payées	7,208 06	
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00	
Fonds de surplus, 1885	17,000 00	
Surplus	2,32 97	
	$88,375 63	

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$ 1,725 00
Primes en voie de collection	37,163 24
Prêts sur nantissement et hypothèques	19,341 67
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché	100 709 00
Actions de banques et autres, valeur du marché	16,365 00
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,119 11
Meubles de bureau	2,102 40
Comptant en caisse et en banques	22,851 21-278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
[Signé] CHAS E. SEL Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Antoine Delcasparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire.

Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex notaire public le 6 octobre 1862. (Enregistré au bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547.)
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov—23,30—7,14 20,24

L'ABEILLE
NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS
73 - CHARTRES - 73

GROS LOT
$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE A.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 11 JANVIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000
1000 Lots de	50..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ordinaire sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Dargon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,361—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'ilet numéro deux cent cinquante-trois.

Le dit terrain mesure trente-sept pieds de face à la dite rue Ste. Anne et porte le numéro municipal cent quatre-vingt-quatre, et est la même propriété que la défenderesse ci dessus a acquise de l'Etat de la Louisiane, d'après un acte passé le 11me jour de février 1886, pardevant A. A. Ker, notaire en cette ville, et enregistré au Bureau des aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 122, folio 601.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11,18,24,31—7,12janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Hamet et al vs Mme Henriette Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, VENDREDI, 7 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Cinq terrains dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste ou Robertson et l'avenue St-Bernard, carré No 47; les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié, voyer, le 29 avril 1858, et déposé au bureau de A. Chiapella, comme le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente-deux pieds de façade rue St Jean-Baptiste ou Robertson, sur quatre-vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente-un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St-Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt-seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent.

Les susdits terrains seront vendus séparément. Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7déc—7 14 21 28 janv 4 et 7

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 29me jour de novembre 1886 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants.

Interdiction vs. Anthony Faecher—No 19,376 Division E.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui par consentement. Présents Jos. P. Hornor et Francis B. Lee, avocats pour les plaignants, P. L. Fonrchy, pour le défendeur.

Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, pour les raisons assignées par la cour, la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que Anthony Faecher soit et est par la présente déclaré complètement incapable de remplir d'une façon valide aucun acte qu'une personne majeure et compétente pourrait remplir, et est conséquemment interdit sous tous les rapports.
Jugement signé le 3 décembre 1886.
En foi de quoi, j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle Orléans ce 6me jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
J. P. GALLAHER,
8déc8 15 22 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co vs. leurs créanciers—No 19,113, Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Kershaw & Co., composé de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw et E. T. Duckert et chacun individuellement soit convoquée pardevant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI le 16me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un répit et qu'avis de la dite réunion soit dûment donné aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'assister à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 nov—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—J. S. Moore & Co. vs. leurs créanciers—No 19,565—Division C—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la maison sociale de J. S. Moore & Co, composée de John S. Moore et Andrew J. Kend, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Blakewell, notaire, à son bureau No 94 rue du Camp, en cette ville, MERCREDI, le 22ème jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 16me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Joséphine Cassidy vs James Francis Hogan, son mari—No 18,921.

Sur motion de MM. Jonas & Nixon, avocats de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 3 nov. 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Joséphine Cassidy, femme de James Francis Hogan, contre le dit défendeur James Francis Hogan, son époux décrétant une dissolution de communauté d'acquets et gains existant entre eux, et que la plaignante, Joséphine Cassidy Hogan, ait le droit de conduire et d'administrer ses biens séparément. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le défendeur, James Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Joséphine Cassidy, sa femme, la somme de $600, avec intérêt légal à partir du 1er février 1883 jusqu'à parfait paiement, avec lien et privilège accordés par la loi aux femmes mariées et les frais du procès. Jugement rendu le 16 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce vingt-troisième jour de novembre, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN.
26—20no 1124 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry D. Engelmann vs. Ses Créanciers.—No. 19,617—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry D. Engelmann soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 17me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que F. C. Zacharie, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
17 3f en 30jours

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par les présentes que le 17me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après: Catherine Kelly, épouse, vs. Louis R. Shanks, son mari—No 18,619, Division B.

Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, et Darville David Lasserre, témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme, et contre le défendeur Louis R. Shanks, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriétés du dit défendeur, son mari.

Et il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly, et contre le dit défendeur Louis R. Shanks, pour cent dollars et les frais.
Jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 1er jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
M. A. McDONNELL,
9déc—9,16,23,30—9jan Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,597.—Division —. —Frank Fleckinger vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire demandée dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le 12me jour de janvier 1887; et que L. Duvgneaud, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, le 10 décembre 1886.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier,
11 nov—3f en 12janv

Succession de Mme Mathilde Smith, Veuve de feu Dr. Armand Mercier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,604—Division E—Attendu que Walter B. Mercier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Mathilde Smith, veuve de feu Dr. Armand Mercier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Gill vs. Thomas Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,476—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Fulton (maintenant St Thomas) et Soraparu, et désigné comme terrain No Treize du carré d'ilet No. vingt-six, borné comme il est dit plus haut, d'après un plan de Castaing, daté du 20 avril 1869 et déposé pour qu'on y réfère au bureau de John F. Coffee, notaire en cette ville, plan portant le No. 24.

Le dit terrain mesure trente-quatre pieds huit pouces de façade rue Rousseau, sur cent neuf pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No quatorze, et cent neuf pieds deux pouces et deux lignes de profondeur sur la limite le séparant du terrain douze sur le dit plan, et trente deux pieds neuf pouces et trois lignes et un tiers de largeur dans le fonds, plus ou moins, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passage et avantages qui y appartiennent en quelque sorte.

C'est la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Abraham Scholl par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 décembre 1884.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 déc—16 23 30—janv 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Emilie Hom vs. Veuve Carmélite Aicard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,424—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 11 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Remparts sur cent vingt huit pieds onze pouces et demi de profondeur, lequel terrain est borné sur le côté le plus rapproché de la rue St-Louis par la propriété de M. Scott et sur le côté le plus rapproché de la rue Toulouse par la propriété de Chas. Caffin, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant en quelque sorte.

Laquelle propriété a été acquise par la défenderesse par un achat de la succession de Justin Aicard, d'après un acte passé pardevant Paul E. Théard, notaire, le vingt septième jour d'octobre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif civil, de propriété de valeur amélioré connu comme le No 347 rue des Magasins.

Crescent Insurance Co., vs Samuel Levy

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,458—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley dans le premier district de cette ville le MARDI 28 décembre, 1886 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte situé dans le premier district de cette ville, avec les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal "347" trois cent quarante sept de la rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Erato, anciennement Melicerte et Thalie, anciennement Estelle et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue des Magasins sur cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur.

Acquis par le défendeur par un achat de John J. Ward, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire en cette ville le 9 février 1882.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 nov—27—4 déc. 11,18,24,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Erato entre Baronne et Carondelet avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connus comme le "Geddes Hall"

François Tujague vs. George D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19,218—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci dessous, à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos. 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues Erato, Baronne, Thalie et Carondelet, d'après un plan de C. A. de Armas, daté le 4 septembre 1857, et déposé dans le bureau de O. de Armas, notaire, le 18 mars 1857, les dits lots sont contigus, un à l'autre et mesurant, mesure américaine comme suit:

Lot No 2, trente trois pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, et le No 3 trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face sur la dite rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été achetés par le défendeur de Charles J. Ader, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, daté le 16 mai 1868.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23,30—7,14 21 24.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le shérif civil de propriétés améliorées. Un morceau de terre avec les bâtisses Nos 38 et 40 rue Bassin côté-est. Deux lots et bâtisses connus par les Nos 16 et 18 rue Carondelet. Un lot et bâtisses rue Clio entre St-Charles et Prytanie. Le tout rapportant de forts revenus mensuellement.

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9740—En vertu d'un ordre de cour en date du 10 décembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, m'ordonnant de prendre possession des propriétés ci dessous décrites et de les vendre à l'enchère publique, j'ai pris possession des dites propriétés, et je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi des propriétés ci après décrites à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 38 et 40 de la rue Bassin, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, et mesurant plus ou moins quarante deux pieds huit pouces et trois lignes et demi de face à la rue Bassin, sur une profondeur de cent vingt sept pieds onze pouces et deux lignes s'étendant à la rue Franklin sur laquelle il a une façade de quarante deux pieds huit pouces. Etant composé de plusieurs lots de terre désignés par les lettres B et C. sur un plan fait par J. A. D'Hemécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 22 juillet 1870.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St-Charles et Canal, désignés comme les lots Nos trois et quatre sur un plan dressé par M. Grant, voyer, annexé pour référence à un acte notarié par F. Grima, notaire en cette ville, le 12 février 1841.

Le dit lot numéro trois mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent pieds dix pouces et sept lignes, entre lignes parallèles, et le lot numéro quatre mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, sur une largeur dans le fond de dix-huit pieds et trois pouces et une profondeur de cent pieds et les dits lots sont bornés dans le fond par une allée en commun avec autres lots touchant à la dite allée.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St. Charles, désigné comme lot numéro quinze, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1833, annexé pour référence à un acte passé pardevant Wm. Christy, alors notaire en cette ville, le 8 mai 1833, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain vingt-sept pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et deux pouces entre lignes parallèles.

Toutes ces propriétés sont maintenant en ma possession, en vertu d'un ordre de la dite cour ci-dessus désigné.

Conditions—Avec un crédit de un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt, à partir du jour de la vente, les dits prix seront garantis par des billets [illegible] le dit principal et intérêt, et qui devront être garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur les dites propriétés.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14déc—14 21,28—jan4,11,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Propriété de valeur améliorée, formant le coin nord des rues Douane et Bourgogne.

Alexander Hill vs L. C Houdanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 19,037 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les privilèges et tout ce qui y appartient, située au coin nord des rues Douane et Bourgogne, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Douane sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Bourgogne—mesure française—plus ou moins, et composée des lots désignés par les numéros un, deux et sept, d'après un plan annexé à un acte de vente passé pardevant G. R. Stringer, notaire en cette ville, le 27 mars 1828, étant la vente d'un terrain contigu à la dite portion de terre par John Clay à Evariste Blanc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le premier district.
Nos. 141, 143 et 145 rue Carondelet.

Succession de Théodore Hein.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No 18753.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 9 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne, désignés par les Nos. 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant 3 résidences à deux étages, connues par les Nos 141, 143 et 145 de la rue Carondelet.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas E. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
11 déc—11 18,25—jan 1 8,15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et de choix dans le cinquième district.

Succession de Marie Tournier veuve Brunet.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No. 16,360.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 18 rue Bourbon—JEUDI, le 13 janvier 1887, à midi, à la Bourse Barrett Ferry au débarcadère du ferry des premier et deuxième districts cinquième district de cette ville (Alger) en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 7 décembre 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, situés dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No 118, qui est borné par les rues Olivier, Market, Verret et Evelina. Lesquels lots mesurent, au pied américain, 30 pieds chacun de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage désirable.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, touchant aux lots ci dessus décrits, désigné par le No. 3 et mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant W. H. Seymour notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
11 déc—11 18 25—jan 1er 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le cinquième district.

Succession de William Johnson et épouse
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No. 19,007.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—VENDREDI, 31 décembre 1886 à midi et demie, à la Bourse d'Encan Barretts au débarcadère du bac du premier district Alger (5me district) en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour en date du 24 novembre 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite à savoir.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le bourg Duverje dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi et désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 41 borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Decatur et mesurant, au pied français 30 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Franklin.

Conditions—Comptant. Actes de vente pardevant Geo C. Preot notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux.
30 nov—30—déc 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un magasin de bijouterie.

Dans l'affaire de Peter Butz vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No. 18,790.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—JEUDI 23 décembre 1886 à onze heures du matin, en ma salle d'encan, 18 rue Bourbon en vertu d'un arrêt de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 13 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un vaste assortiment de bijouterie, se composant de montres d'épinglettes de boucles d'oreilles, de broches, de bagues etc. ainsi des vitrines plaques, des vitrines de comptoirs, des pendules, des régulateurs etc. appartenant jusqu'ici au Eagle Jewelry store No 12 rue St Charles.
Conditions—Comptant sur livraison
15 déc 15 19 23

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre Cottages doubles de choix dans le Quatrième et Sixième Districts.

Succession de Charles Banschbach, décédé.

A l'encan à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", rendu le 19 novembre 1886, et signé le 26 novembre 1886, dans l'affaire de la succession de Charles Banschbach décédé Dossier No 18,294 pour effectuer un partage, il sera vendu:

SIXIEME DISTRICT.
Double Cottage Nos. 1103 et 1105 rue des Magasins.

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Marengo et Milan, désigné par le No. 5, lequel mesure 30 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoises, retiré de la rue, connu comme les Nos. 1103 et 1105 rue des Magasins, et ayant 4 ou 5 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté, et rapportant environ $20 par mois.

QUATRIÈME DISTRICT.
Cottage double 86 et 88 rue Quatrième

2° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Washington, Annonciation et Chippewa, ilet No. 30, lot désigné par le No 13, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis toit en ardoises connu comme les Nos. 86 et 88 rue Quatrième ayant 7 chambres de chaque côté, tuyaux de gaz, 2 citernes, hangars, rapportant environ $24 par mois, cours et allée de côté pavées, le tout en bon état.

Grocerie de choix à une encoignure, Coin des rues Quatrième et Annonciation et cottage double dans le fond.

3° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 31, borné par les rues Quatrième, Troisième, Annonciation et Chippewa, désigné par le No. 3 lequel mesure 42 pieds 7 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur et face à la rue Annonciation de 100 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage avec bâtisses en bois au fond à 2 étages, connue comme le No 554 Annonciation et 101 rue Quatrième, servant de résidence et comme épicerie et ayant quelque 6 chambres en tout, hangars, citerne, etc., louées $18 par mois, à l'arrière partie du terrain il y a:

Un cottage en bois à deux corps de logis connu comme les Nos 548 et 550 rue Annonciation, ayant 3 chambres de chaque côté, citerne, allées etc. loué à raison de $8 par mois.

Les deux dernières propriétés décrites ci-dessus.

Paragraphe 3, seront vendues séparément.

Toute la propriété ci dessus, est en mesure américaine et plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après des plans de MM. Williams et Patton, architectes et voyer, lesquels peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an, ou à un et deux ans à l'option des acquéreurs, avec 8 p.100 intérêts du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles, jusqu'à parfait paiement les paiements à crédit à l'vente. 10,000 de toutes les enchères, payé comptant sur les lieux.

Actes de ventes pardevant Charles E. Sel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
12 déc—12,19,26—jan. 2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage pour résidence No 139 rue Constance,
entre les rues Terpsichore et Robin.

Succession J. Povey Wilson, décédé.

Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 3 décembre 1886, et signé le 9 décembre 1886, Dossier No. 18,596 dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Terpsichore et Robin, désigné par le No. A, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois toit en ardoises avec attic, connu comme le numéro 139 rue Constance et ayant un corridor et quelque 8 ou 10 chambres, ensemble, citerne, hangars, etc., ayant un bail jusqu'au 30 septembre 1887 à raison de $22 par mois.

Le tout conformément à un plan de MM. Williams et Patton, architectes et voyers, lequel plan peut être examiné à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payable comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 déc—12,19,26—janv 2,9,15

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE-JUDICIAIRE.

Cottage pour Résidence,
En face de la Place Colisée, rue du Camp, entre Terpsichore et Robin.

Un demi ilet dans le Sixième District.

Dans l'affaire d'interdiction de Auguste Gautier.

No 15,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A"

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 22 janvier 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, daté du 14 décembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Une portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 55 borné par les rues Jennet, Webster, Patton et l'avenue Henry Clay, et mesure 144 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Henry Clay 115 pieds de face à la rue Webster, 250 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Jennet, sur à peu près la même mesure sur la ligne allant de l'avenue Henry Clay à la rue Webster divisant la dite portion de terre du reste de l'ilet No 55. La dite portion de terre étant la moitié du dit ilet.

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Terpsichore et Robin d'après un plan dressé par Hedin & Schlarbaum architectes le 16 février 1854, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage pour résidence connu par le No 424 rue Camp ayant 4 ou 5 chambres, bâtisse dans le fond ayant deux ou trois chambres citerne etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec assurances et autres clauses usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Fernand Kitchner, notaire. dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
18 déc—18, 25—janv 1, 8 15, 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. B. Merchant vs. ses créanciers.

No 16,064—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—En vertu d'un ordre dans l'affaire ci dessus, les soussignés offriront en vente à l'encan, MARDI, 28 décembre 1886, à 11 heures du matin, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, à savoir:

L'actif appartenant à la dite personne insolvable, consistant en billets comptes à recevoir contrats et réclamations sur une liste qui sera fournie le jour de la vente.

Conditions de la vente—Comptant à l'adjudication.
MACON PAUL ET ROBINSON,
15déc—15 25 28 Encanteurs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille

La grande et confortable résidence en briques à deux étages, située 157 rue Annonciation.

Sept terrains de valeur pour bâtir coin des rues Annonciation et Melpomène.

Succession de George M. Bayley.

No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. daté le 22 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation Constance, Terpsichore et Melpomène désignés comme Nos 7 et 8 de l'ilet No 30 d'après un plan de C. F. Zimpel, député voyer daté le 3 janvier 1853 et déposé comme plan No 5 dans le livre de plans de feu Jules Mossy ex notaire les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Annonciation sur 117 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la grande et élégante résidence en briques à deux étages ayant de grandes galeries sur la façade et sur le côté (doubles) salons peints à fresque, grand corridor.

Bibliothèque et salle à manger confortables, lieux à l'anglaise, grande cuisine, avec stove stationnaire, chambres à bain et pour domestiques. De grandes chambres à coucher bien aérées, cabinets, lieux d'aisance etc.

Deux grandes bâtisses en briques à deux étages dans le fond servant de remise écurie, chambres pour le bois et le charbon etc. Cour carrelée, grande citerne, gaz partout. Voisinage excellent et l'endroit est à proximité de tous les conforts nécessaires. Bail jusqu'au 30 septembre 1887.

2. Sept terrains de valeur dans le premier district de cette ville formant le coin des rues Melpomène et Annonciation dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Melpomène et Thalie, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement, d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer daté le 25 avril 1859.

Les dits terrains sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent comme suit. Lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles et les lots 4, 5, 6 et 7 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue de l'Annonciation sur 115 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 4 fait le coin des rues Annonciation et Melpomène. Les améliorations sur le lot No. 1 consistant en une bâtisse solide à deux étages.

Conditions—Comptant. Dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Geo C. Preot, notaire public.
11déc—11, 18, 25—jan 1, 8, 15

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison de résidence en briques, rue des Champs-Elysées, No. 142.

Succession de Jean Maumus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 janvier 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 octobre 1886 la propriété suivante savoir:

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues des Champs Elysées Français, Remparts et St Claude, mesurant 28 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur 134 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble avec une maison de résidence en briques ayant trois grandes chambres, cabinet, et dans les mansardes une grande chambre, avec balcon sur la cour, une cuisine en briques à étage dans la cour contenant quatre chambres, poulailler, citerne, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêts par an de date, ainsi que toutes les clauses pénales de sécurité et d'usage.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12déc—12,18,25—jan1,8,15

Portion de terre de valeur dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve Mississippi.

Succession de Edmond Pecard

No 19,270—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI 15 janvier 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 décembre 1886.

La propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre, située dans la paroisse Jefferson, rive droite du Mississippi mesurant 1 arpent, 54 pieds 11 pouces, 3 lignes de face au fleuve Mississippi, 2 arpents et demi 41 pieds, 6 pouces, 6 lignes de largeur sur la ligne du fond sur 40 arpents de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, cette propriété est bornée du côté d'en haut par celle de F. Drouet et au dessous par celle de Geo. Drouet. Le tout d'après le plan qui sera déposé à la Bourse.

Conditions—Comptant
Cette propriété rapporte $35 par mois.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.
12déc—12 19,25—1,8,15janv.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS,
BUREAUX 195 RUE GRAVIER,

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Décembre 1886.

Liste de publication.

Ainsworth Marie épouse Jordy	Hourticolon Jean
Ainsworth Martin Luther (2)	Jordy les époux
Arnauton Jean	Jacques Honoré
Angrain Paul	Jeanton Germain
Brudele Alphonse	Lapene Jules
Betouille Jean Baptiste	Labbé Jean Marie
Beaudéan Louis	Labarre Léon
Charreton	Motel Léon
Genac Latchon	Motte François
Cormier Ernest Albert	Masson Mme Estelle
Charpentier Honoré	Poitson Jules Nlle Thé... (3)
Camy	Robert Mme Cécile
Crouchet Jacques	Roche Clovis Alfred
Desforges Adolphe Patrice (2)	Rousseau Victor
Dupuy Mme Amélie Delorme	Renshaw James A
Dupas famille Ernest	Sigoulet Jean Baptiste
Dupuy Léger	Sestier Léon et Jean
Ehrman (2)	Villette Anatole Florent
Guiraud Vve Julie Pamela (2)	Vial Mme Vve (2)
Gesson Aimé	White la famille
Grimaud Mr et Mme Jean	White Denis Pierre
Grand d'Auvergne famille	White Dame Emma
Girard Jn François	White Delle Octavie
Hopkins Hugh (2)	White Pauline Veuve Tucker
Howell Stoddard (2)	White Georgine fe Augrain
Habert Mme Adeline	White Palmyre épouse Hugh
	White Georges
	White Delle Althée

LETTRES.

Lacré Joseph	Poisson Charles musicien
Moussad Jean	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des pièces établies en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1886.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIETES AMELIORÉES DE GRANDE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, maison en bois à deux corps de logis.

Nos. 266 et 266 1/2 rue Perdido entre Bertrand et Bolivar, maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Nos 262, 262 1/2, 264 et 264 1/2 rue Perdido, entre Bolivar et Bertrand, deux maisons en bois à deux corps de logis.

Succession de Mme Marie Rose François.

No. 19,279—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR encanteur Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 15 janvier 1887 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, respectivement en date du 6 novembre 1886 et du 9 décembre 1886 pour le compte de la dite succession, les propriétés ci après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand, désigné par le No 16 et formant l'encoignure des rues Perdido et Bertrand le dit lot mesure au pied américain 30 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Bertrand de 104 pieds 8 pouces.

Les améliorations sont connues par les Nos 268 et 268 1/2 de la rue Perdido comprenant un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises ayant 2 chambres, salon et cuisine à chaque côté, lieux d'aisance, cave, grand hangar, etc. —4222 dans la maison principale. L'encoignure est occupée comme pharmacie par le Dr. J. M. Matter.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bertrand et Bolivar et touchant la propriété ci-dessus et précédemment décrite mesurant au pied américain 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur entre lignes parallèles de 104 pieds 8 pouces, le dit lot est désigné par le No 15.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis retiré de la rue ayant quatre chambres à chaque corps de logis, caves, lieux d'aisances etc. et connu par les numéros municipaux 266 et 266 1/2 rue Perdido.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville désigné par la lettre "C" dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand [illegible] mesurant au pied américain 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis couvert en ardoises ayant quatre chambres à chaque corps de logis, lieux d'aisance etc. connu par les numéros municipaux 264 et 264 1/2 rue Perdido.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre B et touchant au lot C dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand et mesurant au pied américain 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis, ayant quatre chambres à chaque corps de logis, caves, hangar, etc. et connu par les numéros municipaux 262 et 262 1/2 rue Perdido.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et pour la balance à un et deux ans de crédit, les billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale [illegible] avec toutes les clauses [illegible] 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.

Acte de vente pardevant N. B. Trist notaire aux frais de l'acquéreur.
11déc—11,18,25—jan1 8 15.

Objets en gage! Objets en gage!

PAR SPEAR & ESCOFFIER—[illegible] LUNDI 20 [illegible] Mont de Piété de JOE ANGLADE [illegible]
Diamants, montres en or et argent, et chaînes de toutes descriptions [illegible] autres articles [illegible] à énumérer.
Conditions—Comptant. 16 déc—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à une encoignure.

Emplacement pour grocerie coin des rues Melpomène et Freret.

Succession de Bridget et Edward Hay.

No 18,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin [illegible] en vertu d'un ordre de l'Hon [illegible] en date du 29 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Freret et Locust, mesurant [illegible] de face à la rue Melpomène sur 97 pieds de profondeur [illegible]. Les améliorations comprennent une bâtisse [illegible] servant [illegible] grocerie.

Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant [illegible] Esq. notaire public.
12déc—[illegible] jan 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée vacante,
rue Magnolia, entre Melpomène et Jackson.

Succession de John C. Sullivan et Mme Mary Sullivan.

Nos 18,338 et 18,587—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu de trois ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendus dans les affaires ci dessus mentionnées le 26 novembre et le 3 décembre 1886 il sera vendu à l'encan publique la propriété décrite ci dessous à savoir:

1° Le cottage double à un étage No 423 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Locust et Magnolia, le lot est le No 12 et mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° La résidence en bois à deux étages No 134 rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Lafayette et Cypress, le lot est le No 5 et mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Freret et Locust, désigné comme le No 7 et mesurant 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Jackson sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an [illegible] spéciale et lien de vendeur [illegible] et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire.
12déc—12, 25—janv 1, 8, 15.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louise Marie Reiss, épouse de Henri J. Rolling, Jne.

No 18,939—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Charmante maison de résidence rue Esplanade, moderne d'architecture et de construction, à un crédit de longue échéance.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—C. G. Fredrich, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 15 janvier 1887 à midi, à la Bourse de l'Arcade, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un arrêt de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 1er décembre 1886, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après [illegible]

La maison de résidence de construction moderne [illegible]

[illegible]

Les améliorations [illegible]

Conditions [illegible]

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4 11 18 25—jan 1 8 au 15